

# 1 Le système éducatif

## Présentation

En 2007, 162 000 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires [1], soit 6 700 élèves de plus que l'année passée (+ 4,3 %). Cette hausse des effectifs est essentiellement liée à celle observée dans le second degré.

La part de l'enseignement public est de 89 %.

Dans le premier degré, 64 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle) et 78 % dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé, puisque respectivement 81 % et 92 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (92 %). En outre, dans le second degré, 27 % des élèves scolarisés individuellement suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA. Enfin, 63 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" qui accueillent des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

Toutes modalités de scolarités confondues, les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 42 % des effectifs dans le premier degré, 27 % dans le second degré et 2 % dans les classes non spécialisées à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2].

En 2006, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère en charge de la Santé) scolarisent 77 000 jeunes pour la durée de l'année scolaire [3].

Les établissements médico-éducatifs en scolarisent 92 %, dont les deux tiers en instituts médico-éducatifs, qui accueillent des enfants déficients intellectuels.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré (année 2007) ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (année 2006).

## Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir en 3.8.

# La scolarisation des élèves handicapés

## [1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement	Total	Établissements scolaires			Établissements médico-sociaux (1)	
		Scolarisation individuelle Dont SEGPA	Dont EREA	Scolarisation collective	Hospitaliers	México-éducatifs
<b>Premier degré</b>	<b>70 048</b>			<b>39 634</b>	<b>4 174</b>	<b>51 420</b>
Cycle I	27 822			6 918	1 559	14 070
Cycle II	20 437			24 427	1 832	25 205
Cycle III	21 789			8 289	783	12 145
<b>Second degré</b>	<b>40 760</b>	<b>9 570</b>	<b>1 433</b>	<b>11 574</b>	<b>1 923</b>	<b>19 434</b>
Premier cycle	31 019	9 478	621	4 848	738	4 531
Second cycle	8 841	66	729	393	582	2 794
Indifférencié	900	26	83	6 333	603	12 109
<b>Total</b>	<b>110 808</b>	<b>9 570</b>	<b>1 433</b>	<b>51 208</b>	<b>6 097</b>	<b>70 854</b>

(1) Enfants scolarisés toute l'année en 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.

## [2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein en 2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
			Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	26	78	5	54	68	45	4	2	59	8	68
Troubles psychiques	21	8	15	25	8	32	-	6	8	9	8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	17	3	40	8	6	6	3	23	1	21	3
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	7	3	62	20	12	20	9
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	10	-	13	2	-	3	-	20	-	14	1
Troubles des fonctions visuelles	3	1	5	1	1	1	20	10	7	7	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	7	2	4	3	1	13	8	13	2
Plusieurs fonctions associées	6	5	3	4	5	5	8	4	3	4	6
Autre	3	-	3	2	1	3	1	3	2	3	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

## [3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2006 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	278	15 021	13 771	4 771	3 545	3 183
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	138	109	44	-	55
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	35	2 197	1 920	795	391	442
Maisons de réadaptation fonctionnelle	18	1 853	1 588	487	609	360
<b>Total établissements hospitaliers</b>	<b>334</b>	<b>19 209</b>	<b>17 388</b>	<b>6 097</b>	<b>4 545</b>	<b>4 040</b>
Instituts médico-éducatifs	1 093	66 737	66 515	48 886	538	2 018
Instituts de rééducation	337	16 554	16 069	11 668	309	3 364
Établissements pour infirmes moteurs	117	7 334	7 028	4 450	178	862
Établissements pour polyhandicapés	138	4 379	4 215	717	18	75
Établissements pour déficients visuels	38	2 726	2 443	1 093	30	1 012
Établissements pour déficients auditifs	71	6 642	6 303	3 282	160	2 382
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 302	1 226	579	47	584
Établissements médico-expérimentaux	15	465	485	179	114	15
<b>Total établissements médico-éducatifs</b>	<b>1 819</b>	<b>106 139</b>	<b>104 284</b>	<b>70 854</b>	<b>1 394</b>	<b>10 312</b>
<b>Total général</b>	<b>2 153</b>	<b>125 348</b>	<b>121 672</b>	<b>76 951</b>	<b>5 939</b>	<b>14 352</b>

(1) Données 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.